



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE  
NATIONALE DU SPORT (PLAN 5000 EQUIPEMENTS-GENERATION  
2024-DISPOSITIF EQUIPEMENTS DE PROXIMITE- VOLET  
REGIONAL/TERRITORIAL- ANNEE 2025) POUR LA CREATION D'UN  
TERRAIN DE BASKET 3X3 AU PARC GEORGES CLEMENCEAU**

Livry-Gargan, le **24 MARS 2025** N° 2025-014

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la Ville d'encourager et d'inciter les livryens à pratiquer une activité sportive ;

Vu le projet de réalisation d'un terrain de basket 3X3 au parc Georges Clémenceau ;

Considérant que le projet consiste à implanter un nouvel équipement qui s'inscrit dans une démarche de développement et de diversification soutenue par le club de basket et qui vise à offrir à la population de la commune une activité sportive innovante ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan 5000 équipements – Génération 2024 – Dispositif « Equipements de proximité- volet régional/territorial -année 2025» ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de l'Agence Nationale du Sport afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

### DECIDE

**Article 1 :** De solliciter le concours financier de l'Agence Nationale du Sport afin qu'elle apporte son soutien à l'opération de création d'un terrain de basket 3X3 au parc Georges Clémenceau ;

**Article 2** : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
<b>Travaux</b>		<b>Aides publiques</b>		
Construction et aménagement d'une dalle pour l'installation d'un terrain de basket 3X3	36 097,00 €	Agence Nationale du sport Axe 1 : « Equipements de proximité - génération 2024 »	27 992,00 €	50 %
Fourniture d'un but de basket spécifique 3X3 à sceller	4 690,00 €	Région Ile de France	16 795, 00€	30 %
Fourniture et installation de dalles sportives sur la plateforme basket 3X3	15 196,00 €			
		Commune de Livry- Gargan	11 196,00 €	20 %
		<i>Dont Fonds Propres</i>	11 196,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>55 983,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 983, 00€</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller Départemental

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire